

## Diapason : Est-on bien sur la même longueur d'onde ?

Les 1ers résultats transmis de l'enquête Diapason 2023 menée du 9 mai au 2 juin dernier sont positifs en apparence. On ne peut qu'en être satisfait si l'on s'arrête sur cette première infographie ... quoi que ?

Avec une participation de près de 8 salariés sur 10, l'implication du plus grand nombre au sein de l'entreprise est de mise ... et la ligne managériale a été efficace sur le portage du sujet.

Nous savons néanmoins qu'une forte « pression » du management supérieur a été faite pour que les collaborateurs répondent, et répondent « bien » au questionnaire.

Néanmoins, ces résultats positifs ne sont pas étonnants quand on voit que les explications aux changements et les feedbacks des managers sont largement reconnus par les salariés. Un puissant gage de réussite dans la transformation en cours de la CEPAC. Un si bon niveau de qualité des managers de proximité qui exercent au mieux leur rôle d'accompagnement et de retour d'informations vers leurs collaborateurs mériterait une bien meilleure reconnaissance de l'entreprise et notamment par la revalorisation de leurs rémunérations.

Nous notons d'ailleurs que le sujet des rémunérations n'a pas été traité dans le questionnaire Diapason ce qui est fort dommage. La nature des réponses aurait certainement permis de nourrir les réflexions à mener sur la politique de rémunération qui mérite d'être revisitée.

Les salariés de la CEPAC sont solidaires entre eux avec une bonne interaction entre les fonctions support et leurs collègues commerciaux et malgré des processus de décision perçus comme insuffisamment efficaces. Preuve de leur implication et de leur dévouement au quotidien.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA insistent sur le renforcement de l'autonomie de tous les acteurs, en particulier les managers de proximité tant il importe que les décisions puissent se prendre au plus près du client.

L'engagement des salariés de la CEPAC est rassurant quand bien même près de 3 salariés sur 10 restent en retrait sur cet item ce qui laisse une marge sensible de progression.

Les interrogations sur une restitution aussi dithyrambique sont permises. Après un début d'année marqué par un mouvement social très largement suivi, l'optimisme et la satisfaction générale seraient-ils réapparus si soudainement ?

Optimisme quant à l'avenir de l'entreprise, sans nul doute, mais quant à la résolution de leurs problématiques quotidiennes et à l'amélioration de leurs conditions de travail, rien n'est sûr et à ce pourcentage-là encore moins.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA attendent avec impatience les résultats de l'ensemble du questionnaire et poursuivront sans relâche leurs actions pour que chaque salarié puisse mieux vivre son travail et s'y épanouir en métropole et dans les DOM.

**Le bureau Syndical**  
**Agir pour Construire...Ensemble!**



# Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

